**Compte rendu de la Réunion au CCCA 28/09/2015**

Etaient présents : Mr Malmartel, Véronique Wacreniez, Ludivine Mauvel

En préambule le SG nous informe que pour des raisons de santé Anne Lefrère est déchargée de certains dossiers elle sera remplacée par Véronique Wacreniez, il nous présente Ludivine Mauviel qui va travailler au service droit social et paye.

Il nous précise toutefois que Madame Lefrère va nous rejoindre exceptionnellement pour la réunion sur la mutuelle, elle sera accompagnée de Mr Bourgeois de PROBTP, Daniel Munoz nous rejoindra plus tard.

# Point 1 : fixation du calendrier 2015/2016

(Pour rappel les deux premières dates avaient déjà été fixées)

**15 octobre,** la journée sera consacrée à la négociation sur la mutuelle

**9 novembre**, le matin poursuite des négociations sur la mutuelle. L’après midi en fonction de l’avancement des travaux du 15 octobre, suite mutuelle ou point sur l’accord 2015.

**27 janvier** 2016, effectif, situation financière des associations, et négociation des points ETAM, IAC

**8 mars**, commission prévoyance gros risques/ mutuelle

**25 mai,** formation professionnelle continue/ BDES

**22 juin**, appel d’offre mutuelle et formalisation de la commission de suivi de l’accord 2015.

La CGT demande que deux dates soient rajoutées au calendrier une journée de négociation sur l’application des accords, et une journée sur le suivi des différents accords.

Le CCCA y répond favorablement les deux dates seront fixées après le 9 Novembre.

# Point 2 : La Mutuelle de réseau

De nombreux éléments impactent notre organisation actuelle :

## APPEL D’OFFRE POUR DESIGNER NOTRE PROCHAIN ASSUREUR

En 2012, l’accord « Prévoyance de santé » que nous avons signé avec le CCCA prévoyait que l’on réexamine le choix de l’organisme assureur dans un délai de 5 ans. Etant dans la 4eme année , nous devons donc procéder à un nouvel appel d’offre..

## MISE EN PLACE DU CONTRAT RESPONSABLE qui va limiter certaines garantis.

Nous sommes également tenus de faire un avenant à cet accord, pour répondre à la mise en place par le gouvernement du « Contrat responsable » et de son cahier de charges pour toutes les entreprises.

## SUPPRESSION DE LA GARANTI CHIRURGICALE actuellement comprise dans notre prévoyance lourde.

La commission sociale de PROBTP a décidé la suppression (janvier 2015) de la prévoyance lourde garantie chirurgicale pour les ETAM. Cette suppression prendra effet en janvier 2016. Seuls les cadres vont continuer à en bénéficier. Pour les ETAM, il va falloir l’inclure dans la complémentaire santé, ce qui aura donc un impact sur le coût de la mutuelle.

## Un compte de résultat déficitaire

Mr Bourgeois nous fait un point sur la situation actuelle en ce qui concerne nos cotisations et notre consommation.

Depuis 2013, notre système est déficitaire.

* En 2013, le rapport prestation /cotisation est de 1,11
* En 2014, le déficit augmente, avec un rapport prestation /cotisation de 1,15 (1,07 sur la formule de base, 1,33 sur l’option, et un rapport plus élevé pour les cadres qui consomment davantage).
* En 2015, les résultats du premier semestre et les projections à décembre laissent prévoir un accroissement du déficit.

L’examen détaillé du compte de résultat fait apparaître une surconsommation sur 4 postes : consultations, pharmacie, optique et dentaire. Il apparaît aussi un accroissement de la consommation pour les assurés ayant choisi l’option.

Mr Bourgeois nous précise que nous sommes 10 points plus haut que la moyenne nationale.

L’objectif est de ramener notre contrat à l’équilibre en 2017.

## Propositions de probtp pour un retour a l’équilibre

Deux grands axes sont présentés :

1. Diminution de certaines garantis et la mise en place du contrat responsable

Prothèses dentaires : Mise en place d’un plafond de 1 700 € par an et par bénéficiaire. Le remboursement sera également modifié suite au décret ANI du 1er janvier 2016 – (100% TM + 25% BR sans limitation, 425% BR limité à 1700€ par an et par bénéficiaire).

Optique (verres + monture) : Mise en vigueur du Contrat responsable (décret du 18 novembre 2014), soit une paire de lunettes tous les 2 ans pour les adultes et une paire par an pour les enfants de mois de 18 ans. M. Bourgeois propose un plafonnement des montures à 150€.

Consultations et visites, hospitalisation : Mise en vigueur du Contrat responsable (décret du 18 novembre 2014). Le remboursement des consultations, visites et hospitalisation sont scindés en 2 :

* Pour les praticiens non signataires du CAS (contrat d’accès aux soins) les remboursements ne peuvent excéder 225% de la BRSS en 2016 et 200% en 2017 au lieu des 300% actuel.
* Pour les praticiens signataires du CAS : les remboursements sont majorées de 20% par rapport au non signataire.

Les assurés devront faire l’effort de s’orienter vers les signataires CAS pour limiter leur frais.

De plus, M. Bourgeois propose une baisse des garanties « Consultations et visites » à 245% au lieu de 300% pour la formule base.

 Il rappelle également que PROBTP a mis en place un réseau CEVEANE avec des tarifs préférentiels, la liste des partenaires (dentistes, opticiens..) est mise à disposition sur le site internet de PROBTP par région.

 B – Rattachement du réseau CCCA à un contrat de gamme (interentreprises)

M. Bourgeois, évoque une autre piste : la possibilité de notre rattachement à un contrat de gamme qui nous permettrait d’atteindre l’équilibre, grâce à une mutualisation élargie à un plus grand nombre d’entreprises du BTP, adhérentes mais qui nous couperait du pilotage des négociations.( les négociations se feraient au niveau de la branche)

Tableaux annexes 1 et 2.

## Propositions du CCCA pour un retour à l’équilibre

Mise en place du contrat responsable

Mener une réflexion sur le caractère obligatoire du rattachement des ayants droit (enfants, conjoints). Cependant il semble important de conserver la couverture pour les enfants du salarié.

Supprimer l’option (choisie par 1/4 des assurés) qui génère une consommation plus forte, mais c’est la garanti pour ceux qui ont des besoins importants d’accéder aux soins.

Ne nous leurrons pas, le fait d'avoir supprimé la chirurgie de la prévoyance gros risques et de la transférer dans la complémentaire santé, va augmenter de manière significative nos cotisations.

La CGT a demandé un chiffrage précis des propositions CCCA et PROBTP.

# En pointant du doigt la surconsommation en matière de soins, d'optique, de pharmacie et de prothèses dentaires, PROBTP et le CCCA essayent de nous culpabiliser. Nous devons être responsables!!

# Nous devons rester au plus près de la réalité de nos quotidiens en matière de soins. Ne nous laissons pas influencer et culpabiliser chaque fois que nous rentrons dans une pharmacie.

# La souffrance au travail, le stress sont générateurs de troubles qui nous suivront bien au delà de notre carrière professionnelle.

# Gardons en mémoire que le SMPP (suivi médical post professionnel) reconnu dans le code de la sécurité sociale, souligne la responsabilité des entreprises qui ont exposés leurs salariés a des pathologies générées pendant le temps de travail, et qui n'ont pas été soignées pendant la période d'activité.

# Nous profiterons de cette négociation pour renégocier la participation de l'employeur afin de réduire les coûts de cotisations pour les salariés.

# Pour faire avancer nos revendications nous aurons besoin de la mobilisation de tous les salariés dans chaque CFA.

# La lutte est le seul moyen de faire avancer nos revendications.

#  la santé des salariés et de leurs ayants droits doit être pour chacun d'entre nous une priorité.

*Les négociatrices: Brigitte Cadeac / Nelly Gregor*

# ANNEXES

*Comparaison des cotisations de notre contrat cadre actuel (base et option) avec les cotisations de 2 contrats de gamme présentant des garantis proches de ce que nous avons.*



*Comparaison des contenus de notre contrat cadre CCCA et du contrat de gamme*

